

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint la **fiche de renseignements** de votre enfant. Merci de la compléter **avec soin** et de la rapporter **le plus rapidement possible** à l'enseignante concernée.

Vous trouverez également **une deuxième fiche de renseignements** nécessaire à la mise en place obligatoire de l'application « **ONDE** » dans les écoles. Tous les champs doivent être remplis et écrits lisiblement.

Merci de fournir rapidement l'**attestation d'assurance** pour l'année scolaire en cours.

Doivent y figurer les mentions suivantes :

⇒ **Responsabilité civile**, couvrant les dommages que votre enfant peut causer.

⇒ **Individuelle accident**, couvrant les dommages que votre enfant peut subir.

L'assurance scolaire est **obligatoire pour les activités de l'école** : sorties, voyages scolaires...

Vous avez aussi la possibilité d'adhérer à la MAE (formulaires distribués par l'école).

Une fiche de **renseignements médicaux** doit être remplie si votre enfant est atteint d'allergies, maladies ou de toutes autres pathologies devant être portées à la connaissance de l'enseignante ou du médecin.

Une fiche « **port de lunettes** » est à remplir pour les enfants concernés afin de savoir si les lunettes peuvent être portées en récréation ou pendant les activités physiques.

Nous vous remercions également de penser à régler la **cotisation de la coopérative scolaire**. Elle n'est certes pas obligatoire, mais elle permet de faire participer votre enfant à diverses activités (spectacles, sorties...) et de faire des achats qui ne relèvent pas du budget « matériel scolaire » (jeux éducatifs, abonnements pour la classe, achats d'albums ou de livres pour la bibliothèque de classe...)

Rappel :

La cotisation s'élève à 10 euros par enfant si vous avez 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école de Pavant, et 25 euros pour une famille de 3 enfants ou plus scolarisés à l'école.

La directrice